

Logo Partenaire

Logo Partenaire



1. CHARTE DE QUALITE A SIGNER

Label « C-NEUF Campus du Nouvel espace universitaire francophone »

Le label « Campus du nouvel espace universitaire francophone - C-NEUF » est attribué aux projets des CNF proposés en association avec des établissements membres et des partenaires extérieurs au monde académique réunis dans un consortium autour d'un projet soutenu par une direction régionale de l'AUF. Il est attribué par le Recteur (Comité de financement) de l'AUF sur la base d'une évaluation d'un comité de suivi et d'évaluation des projets C-NEUF et de la direction du numérique. Les critères d'attribution sont liés à la qualité du projet et aux engagements des membres du consortium.

Le label garantit les services offerts par tout projet C-NEUF quel que soit le lieu de sa localisation. Il donne une caution sur les contenus proposés et sur les solutions techniques et des méthodes de gestion appliquées au sein de la structure hébergeant le projet C-NEUF. Chaque projet C-NEUF ainsi agréé intègre le réseau mondial des campus numériques de l'espace universitaire francophones en liaison avec les instances que sont les conseils d'orientation au plan national, et les bureaux de l'AUF au plan régional.

Le label est attribué pour une durée de 4 ans renouvelable sur décision de l'AUF après évaluation globale de l'activité du projet C-NEUF par le comité scientifique et d'évaluation.

Un C-NEUF, Campus du nouvel espace universitaire francophone, s'engage à :

Accueillir tout enseignant, chercheur ou étudiant de l'établissement dont il relève ou en provenance d'un autre établissement sans distinction de race, de couleur, de sexe, de mœurs, de langue, de religion, d'opinion ou d'origine.

Déployer à minima une infrastructure réseau et des postes d'accès internet ainsi que des moyens communs de numérisation, d'impression et de duplication de documents.

Offrir l'ensemble de services que sont l'accès à l'Internet, les formations en ligne ou présentielles, la médiation documentaire pour l'acquisition d'information scientifique et technique ainsi que l'aide à la production, l'indexation et l'hébergement de contenus numérisés et ce, conformément aux règles de la structure.





Encadrer les usagers avec pédagogie, arbitrer les usages avec tact et faire respecter le règlement intérieur grâce à la présence d'au moins un responsable francophone mis à disposition à plein temps par les partenaires et formé par l'AUF.

Gérer toute activité dans un esprit de promotion scientifique des bons usagers, d'utilisation rigoureuse des ressources et de transparence totale des procédures.

Participer aux instances de gouvernances et d'évaluation demandées par l'agence.

Informer très régulièrement le public local des manifestations programmées par l'établissement membre et des activités et projets de l'AUF, par voie de prospectus, de news letter, de site web, ou d'affichage et informer l'AUF du déroulement de l'activité de l'année.

Favoriser le libre accès aux publications et aux savoirs scientifiques, participer aux archives ouvertes et encourager l'utilisation des logiciels libres en langue française.

Sécuriser l'accès à l'Internet et protéger les données personnelles afin d'éviter toute intrusion frauduleuse et toute atteinte à la vie privée.

Afficher la présente charte à l'entrée des locaux de façon à en assurer une publicité officielle.

	Fait <mark>à XXX, le XXX</mark>	
Le Recteur	Le/la directeur(trice) régionale	Le directeur du numérique
Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Partenaire 4	Partenaire 5	Partenaire 6